

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2015 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

David FEUFEU, Anne-Laure SIGOGNEAU, Joël AUBIN, Jean-Luc GIRARD, Xavier AUBRUN, Eliane BOINOT, Mickaël BOUDIER, Ludovic CHALEROUX, Isabelle GAULT, Lee GILL, Aurélien RIBETTE, Catherine LAMARCHE Valérie BROCHARD Denis GAILLARD et Jean-Christophe REAU.

ÉTAIENT ABSENTS : NÉANT

Secrétaire de séance : Eliane BOINOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur

Date de convocation : 22 janvier 2015

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel (IAT)

1.1 Mise en place de l'IAT pour le grade d'Adjoint Administratif

Suite à la demande de Madame BENAZZOZU Danielle, Madame Anne Laure SIGOGNEAU signale au Conseil Municipal que cet IAT va être mis en place pour 2015 pour le grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe catégorie C et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer annuellement dans les limites prévues par les textes du Code Territorial, la nature, les conditions d'attributions et le taux moyen des indemnités applicables à ce personnel.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer cet IAT avec un coefficient de 4 pour l'année 2015, à noter que le montant moyen de référence est de 449.28 € et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour inscrire les nouveaux montants au budget 2015.

1.2 Renouvellement IAT pour le grade d'Adjoint Technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'IAT a été mise en place en 2010 et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Monsieur le Maire propose de reprendre les modalités fixées par délibération du 6 janvier 2014 soit maintenir un coefficient de 4, à noter que le montant moyen de référence est de 449.28 €.

Monsieur le maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères défini par la délibération du 08 février 2010.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de l'IAT avec un coefficient 4 pour l'année 2015 et les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015.

2- Remboursement de frais lié à la formation Contrat d'Avenir

Madame Anne-Laure SIGOGNEAU signale au Conseil la demande de Vincent AMILIEN qui est employé en Contrat Avenir à la commune, pour le remboursement de ses frais kilométriques et de restauration quand il va en formation à Niort. C'est une formation obligatoire suivie dans le cadre de son contrat. Il a 75 jours de formation pour 2014/2015.

Après délibération une participation de 1 200 € au total pourrait lui être accordée sous conditions :

Verser 16 € par jour de présence de formation pour ses frais kilométriques et de restauration pour l'année 2015 reductible ou non suivant sa présence.

Le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et une abstention pour lui verser 16 € par jour.

Mme BOINOT Eliane demande de se renseigner sur les modalités de versement pour savoir sous quelle forme pourrait-on l'indemniser pour être en règle avec l'URSSAF et les charges salariales.

Les renseignements seront pris auprès de la Trésorerie d'Airvault.

3- Panneaux signalétiques liés à l'activité de Mme CHANTIER

Monsieur le Maire explique au Conseil la demande de M et Mme CHANTIER qui sont nouveaux arrivants sur la Commune au 3 et 5 sentier du Vieux Pont et qui reprennent l'activité du gîte, Mme CHANTIER a une activité de couturière retoucheuse à domicile, donc ils souhaiteraient l'installation d'un panneau indicateur de 60 x 40 cm sur la voie communale proche de chez eux.

Après délibération le Conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention de leur fournir un panneau d'indication comme la commune l'avait déjà accordé aux entreprises de Gourgé.

M AUBIN, Adjoint Voirie s'occupera de la commande après s'être entretenu avec M et Mme CHANTIER.

4- Salle association « Le Lancier Pictave »

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que lors de la dernière Assemblée générale de l'association « Le Lancier Pictave », il n'y a plus aucun membre appartenant à la commune de Gourgé, donc cette association occupe une salle dans les bâtiments de la Cure et entrepose toutes leurs figurines depuis une dizaine d'année mais ne partagent pas cette salle avec d'autres associations communales. Donc après rencontre avec le président, Monsieur le Maire leur a proposé les solutions suivantes :

Le partage de la grande salle avec d'autres associations mais accord de l'utilisation d'une salle fermée à clef pour entreposer leurs revues et matériels divers.

La participation à l'animation « périscolaire » auprès des écoles de Gourgé. Les modalités (jours, horaires...) et les souhaits de chacun, seront à définir en concertation avec la municipalité et les enseignants.

Après délibération le Conseil Municipal décide par 13 pour et 2 abstentions de reconduire l'utilisation de cette salle avec les conditions énumérées ci-dessus pour la durée d'un an. Si ces conditions ne sont pas respectées, ce prêt de salle sera revu.

Le Conseil Municipal décide aussi de ne plus accorder la subvention annuelle.

5- Négociation des prêts

Monsieur le Maire signale au Conseil que certains emprunts communaux sont susceptibles d'être négociés à nouveau avec les banques, propose de donner délégation à M Jean-Luc GIRARD, Adjoint aux finances pour effectuer les démarches nécessaires à ces transactions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier cette tâche à M GIRARD.

6 Prise en charge des dépenses Investissement avant budget primitif 2015

Monsieur le Maire signale que préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{ER} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, à savoir :

Chapitre 20 : 880.00 €
Chapitre 21 : 16 82300 €
Chapitre 23 : 44 016.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2015.

7- Entretien du stade

La commune avait reconduit un contrat avec l'entreprise VERT et CREA de Faye L'Abesse et M GONNORD pour la tonte du terrain des sports. Pour 2014, le montant de la prestation s'est élevé à 2 500 € TTC payable en 2 fois, en juin et décembre.

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 20 juin 2014, une décision devait être prise en janvier 2015 quant à la suite à donner au renouvellement de ce contrat, sachant que la commune dispose du matériel nécessaire à l'entretien du terrain des sports.

Le conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de ne pas reconduire la tonte du terrain de sport avec l'entreprise VERT ET CREA, et acceptent que les Adjoints Techniques de la Commune se charge de cet entretien avec le matériel déjà existant.

8- Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine SMEG

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal que lors de la dernière séance du 12 décembre 2014, du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, il a été voté une modification des compétences optionnelles. En effet le comité syndical a délibéré pour introduire la compétence « **Production et revente d'énergies renouvelables sur le patrimoine du SMEG** ». L'usine de traitement d'eau du Tallud étant équipée de panneaux photovoltaïques, il convient de retracer cette activité dans un budget dédié et incorporer cette nouvelle compétence dans leurs statuts.

Il appartient maintenant à la commune d'émettre un avis dans les 3 mois qui suivent la notification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver ces modifications.

9- QUESTIONS DIVERSES

9.1 Vente terrain

M et Mme BOTON souhaiterait acquérir des terrains communaux cadastrés BN 3 et 4 qui jouxtent leur habitation. Ces terrains sont en zone Urbain loisirs car ils étaient destinés avec d'autres parcelles environnantes à un projet de complexe sportif non envisageable aujourd'hui.

Ces terrains sont en état de brousse avancé et M et Mme BOTON s'engagent à les défricher puis les remettre en valeur pour y planter des arbres et des arbustes, tout en préservant les points d'eau existants afin de créer un terrain arboré sans construction : courrier d'engagement écrit de leur part daté du 24/11/2015, au prix de 1745 €.Après délibération le Conseil Municipal accepte par 6 voix pour, 5 contre et 4 abstentions, de leur vendre ces parcelles mais ne sont pas d'accord sur le prix. Une réflexion est en cours afin de définir un prix de vente.

9.2 Terrain multisports : Subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet adopté à la dernière réunion de Conseil Municipal concernant une nouvelle installation sportive pour créer deux lieux de rencontre autour du sport et du loisir,

Le Conseil Municipal, après étude de cet aménagement, a transmis un dossier pour demander la subvention DETR 2015 ;

Les services de la Préfecture nous demandent de modifier les documents relatifs au plan de financement, à savoir la délibération, le formulaire de demande et le plan de financement car ne sont pas pris en charge les dépenses suivantes :

Le prix de transport de jeux, les aménagements de sécurité de la rue d'accès, le parking PMR, la signalisation et le parc à vélos, donc après ces changements un nouveau plan de financement ci-dessous a été établi :

DEPENSES		RECETTES	
Aire multisports	50 347.00	DETR 25%	22 231.27
Aire de jeux pour enfants	6 120.00		
Pare ballon	5 125.00		
Préparation des terrains	20 447.60	FRIL	48 908.79
Fondation	180.00		
Travaux en régie/mur	6 705.48	Autofinancement commune	17 585.02
Total 89 925.08 € H.T.			

Le Conseil Municipal donne à nouveau son accord sur ce dossier, décide de renvoyer la demande ainsi qu'auprès des autres organismes susceptibles d'allouer une subvention.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à ce programme.

Information de M Joël AUBIN : Réserves incendies

Monsieur AUBIN Joël précise qu'un représentant du SDIS est venu contrôler les six réserves incendies nouvellement installées sur commune depuis 2013 suite à une remise aux normes de notre défense incendie. Il s'avère que certaines comportent des anomalies, notamment :

Celle de la Chaussée, accès non conforme, Les Grippeaux, réserve existante de 60 m³ au lieu de 30 m³, L'étang de M NERBUSSON conventionné est trop loin des habitations.

Le SDIS doit revenir prochainement faire une simulation avec un camion incendie pour se rendre compte vraiment des problèmes que cela peut occasionner. M AUBIN tiendra le Conseil municipal au courant de cette prochaine visite.

M Jean-Christophe REAU demande à nouveaux les mesures du terrain multisport car une dimension de 27x15 m serait suffisante. David FEUFEU lui répond que c'est la capacité qui a été mentionnée sur le devis.

Mickaël BOUDIER, délégué du Pays de Gâtine relate la séance de la réunion du 21 février dernier, notamment ne pas hésiter à leur demander leur aide pour les futurs projets de la commune en matière de subventions auprès de divers organismes comme la région, la préfecture ou le département.

Clôture de la séance à 22h00.

Rappel des délibérations du 28 janvier 2015

- 1- Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel (IAT)
- 2- Remboursement de frais lié à la formation Contrat d'Avenir
- 3- Panneaux signalétiques liés à l'activité de Mme CHANTIER
- 4- Salle association « Le Lancier Pictave »
- 5- Négociation des prêts
- 6- Prise en charge des dépenses Investissement avant budget primitif 2015
- 7- Entretien du stade
- 8- Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine SMEG
- 9-QUESTIONS DIVERSES
 - 9.1 9.1 Vente terrain
 - 9.2 9.2 Terrain multisports : Subvention DETR

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	SIGOGNEAU Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien	GILL Lee	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine